



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 14 novembre 2024

Objet : Approbation de la tarification des salles de l'école Defendini et de la charte d'utilisation des salles

de la Ville de Bastia

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 8 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 24

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame POLISINI Ivana à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur Don-Petru LUCCIONI ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame MATTEI Mathilde ;
Monsieur FABIANI François à Madame Linda PIPERI ;
Madame FILIPPI Françoise à Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Monsieur PAOLI Jean-François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et notamment son article L.2125-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 12 novembre 2024 ;

Considérant que l'école DEFENDINI, située dans les quartiers sud en zone de Réseau d'Education Prioritaire (REP), est dotée depuis la rentrée scolaire 2024/2025 d'une salle de restauration scolaire ;

Considérant la création, outre ce réfectoire, d'espaces dédiés à des activités scolaires, salle de motricité, bibliothèque, espace d'éveil, espaces périscolaires ;

Considérant que cette extension des espaces pédagogiques et périscolaires est l'occasion d'engager une réflexion sur la destination des espaces mutualisés qui serviront aux activités périscolaires pour les temps de restauration et de garderie mais qui pourront également être ouverts à d'autres publics (écoles du quartier, associations....) sur le temps périscolaire et extrascolaire ;

Considérant la proposition des modalités d'utilisation de ces espaces suivante :

Durant le Temps Scolaire (jusqu'à 17 h)

- Utilisateurs Autorisés :
 - o Enseignants et personnels de l'école pour des activités pédagogiques et des réunions.
 - o Élèves sous la supervision d'un enseignant ou d'un membre du personnel.

Durant le Temps Périscolaire (au-delà de 17 h) et extrascolaire

- Utilisateurs Autorisés :
 - o Élèves sous la supervision d'un agent communal.
 - o Parents d'élèves pour des réunions ou des événements organisés par l'école ou association de quartiers après autorisation du service scolaire de la Ville de Bastia.

Considérant les modalités de réservation suivantes :

- Réservations effectuées au moins deux semaines à l'avance auprès des services de la Ville de Bastia.
- Les demandes de réservation doivent préciser la date, l'heure, la nature de l'activité et le nombre de participants.
- Les réservations seront confirmées en fonction des disponibilités et des priorités de l'école et de la Ville.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** d'adopter les modalités d'occupation des espaces Defendini ainsi que les tarifs proposés tenant compte de la superficie des salles, leur capacité d'accueil, leur équipement et la nature de l'action qu'y portera l'entité locataire comme suit :

SALLES	Tarifs association ou actions à but non lucratif	Tarifs actions à but lucratif
Salle Polyvalente	6,00 €/heure	8,00 €/heure
Salle de motricité	5,00 €/heure	7,00 €/heure
Salle de réunion	4,00 €/heure	6,00 €/heure

Article 2 :

- **Précise** que des salles d'activités peuvent être mises à disposition à titre gracieux aux associations à but non lucratif ayant des activités d'intérêt général conformément à l'article L. 2125-1 du CGPPP.

Article 3 :

- **Décide** d'adopter une charte d'utilisation des salles pour tous nos établissements scolaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 21/11/2024


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.